



Révision du Plan Local d'Urbanisme
5. Règlement graphique (secteur Ouest)

Document arrêté en Conseil Municipal en date du 24 juin 2022



ZONAGE

Zones agricoles et naturelles

- A
- N
- N*
- Nh
- Nsp

Zones urbaines

- UA
- UE
- UF
- UI
- UL
- UBb
- UBa

Zones à urbaniser

- 1AUb
- 1AUc

PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé
- Enveloppe d'alerte des zones humides DRIEE
- Espaces Boisés Classés
- Secteurs à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Limites d'implantation
- Bâtiment protégé au titre de l'article L151.19 du CU




Tableau des emplacements réservés

Emplacements réservés	
N°3	Aménagement eaux pluviales
N°4	Liaison douce
N°6	Extension du Parc d l'Hôtel de Ville (2)
N°7	Liaison douce
N°8	Liaison douce - <i>Chemin Vert/rue du Parc</i>
N°9	Liaison piétonne - <i>Chemin du Paté/RD449</i>
N°10	Aménagement d'un espace de retournement
N°11bis	Espace Vert - <i>Bords de Juine</i>
N°11ter	Cheminement piéton - <i>Bords de juin / abords Pont de Cochet/Passerelle Collège</i>
N°11quater	Aire de retournement - <i>Allée des Sorbiers</i>
N°12	AFPA
N°13	Espace vert - Accès à la Juine/Espace vert/Aire de retournement
N°14	Ouvrage de stockage des eaux pluviales- <i>rue de Chaumette</i>
N°15	Élargissement de voirie - <i>rue de Chartreuse</i>
N°16	Liaison douce

Echelle 1 / 2500

